

**POUR ÉLIMINER LA PAUVRETÉ QUI FRAPPE LES FEMMES,  
IL EST ESSENTIEL DE RÉALISER L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES !**

Avis présenté par la  
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL)  
au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

dans le cadre de la consultation publique  
en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale



*Janvier 2016*

## TABLE DES MATIÈRES

Présentation de la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	3
Commentaires généraux	4
Caractéristiques de la région de Lanaudière	6
Commentaires sur les enjeux identifiés par le MTESS	7
Recommandations de la TCGFL	16
Membres de la TCGFL	20

## **PRÉSENTATION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LANAUDIÈRE (TCGFL)**

Fondée en 1991, la TCGFL est un regroupement régional de l'action communautaire autonome qui intervient pour que les droits et les intérêts des femmes soient respectés. Elle vise l'amélioration des conditions de vie et de santé des femmes et favorise la participation active du mouvement des femmes de Lanaudière au développement socioéconomique de la région. Composée de 22 groupes de femmes, la TCGFL poursuit, dans une perspective d'égalité entre les sexes et d'actions non partisans aux niveaux politique et religieux, les buts généraux suivants :

- Favoriser la concertation régionale concernant les dossiers en condition féminine;
- Défendre et promouvoir les droits et les intérêts des femmes de la région de Lanaudière.
- Développer des projets collectifs régionaux à partir des intérêts et buts communs des membres.
- Favoriser la consolidation et le développement de ressources locales et régionales améliorant les conditions de vie des femmes.

Situé dans la région de Lanaudière, les groupes membres sont répartis à travers les 6 MRC de la région et représentent 1 900 lanaudoises.

Les dossiers spécifiques sur lesquels la TCGFL travaille sont :

- La santé des femmes.
- L'autonomie économique des femmes.
- La participation citoyenne et politique des femmes.

**La présentation qui suit résume les préoccupations et les recommandations de la TCGFL suite à une consultation de 11 intervenantes et bénévoles des groupes membres, tenue le 13 janvier 2016.**

Rédaction :

Francine Rivest

Coordonnatrice de la TCGFL

450-752-0049

[tcgfl@bellnet.ca](mailto:tcgfl@bellnet.ca)

[www.femmeslanaudiere.org](http://www.femmeslanaudiere.org)

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Lorsque les groupes de femmes de la région de Lanaudière ont pris connaissance du cahier de consultation menant au troisième plan gouvernemental de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, ceux-ci ont réaffirmé qu'on ne peut pas parler de pauvreté sans parler des femmes.

Au Québec, elles font toujours face à une discrimination systémique et qu'il demeure des inégalités persistantes à leur égard, particulièrement en ce qui a trait à la pauvreté.

La pauvreté frappe les femmes de différentes façons selon leur âge, leur race, leur origine ethnique, leur groupe linguistique, leur capacité, leur orientation sexuelle, leur citoyenneté, etc.. Elle touche les mères, celles qui sont monoparentales, ce qui amène des conséquences directes sur les conditions de vie de leurs enfants, donc des générations futures. Malgré le fait que le taux du faible revenu après impôt, des femmes âgées de 16 à 64 ans, a légèrement baissé depuis 1997, nous sommes très inquiètes de la montée fulgurante chez les femmes de 65 ans et plus, passant de 2,4 % à 12,3 % d'augmentations au Québec.<sup>1</sup>

De plus, tel que mentionné à l'article 7 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement du Québec doit tenir compte de la réalité spécifique des femmes et des hommes, de même « que les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire et les besoins spécifiques de certains groupes de la société présentant des difficultés particulières, notamment en raison de leur âge, de leur origine ethnique ou de leurs déficiences ou incapacités ».

**« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la condition sociale. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. »**Charte des «droits et Libertés de la personne, art. 10

<sup>1</sup> Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, 2013

Nous avons constaté que cette préoccupation est peu pris en considération dans la présente consultation.

Rappelons que la pauvreté des femmes empêche celles-ci de contribuer pleinement au développement de leur communauté. Le gouvernement doit agir rapidement, tenir compte des réalités particulières des femmes et assurer la mise en place des mesures nécessaires à la réalisation des droits de la personne. Les groupes de femmes qui travaillent avec les personnes aux prises avec la pauvreté et l'exclusion sociale constatent que la situation ne s'améliorent pas, et ce, sans compter que les mesures de relance de votre gouvernement a favorisé les hommes et les mesures d'austérité ont surtout affecté les femmes.

En d'autres mots,

**POUR ÉLIMINER LA PAUVRETÉ QUI FRAPPE LES FEMMES, IL EST ESSENTIEL DE  
RÉALISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES!**

## CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION LANAUDIÈRE<sup>2</sup>



La population de Lanaudière est estimée à 476 900 personnes au 1<sup>er</sup> juillet 2012, ce qui en fait la 5<sup>e</sup> région administrative la plus peuplée du Québec. Elle s'est accrue de 10 % depuis 2001, soit une hausse supérieure à celle observée au Québec (4 %).

La région de Lanaudière se compose de six MRC soit : Montcalm, l'Assomption, Les Moulins, Joliette, d'Auray et Matawinie. Elle compte 59 municipalités, 12 territoires non organisés et la communauté autochtone atikamekw répartis sur 12 414 kilomètres carrés au nord de la région.

De 2001 à 2006 la population immigrante est passée de 7 890 personnes à 12 675 personnes, soit une augmentation de 62 %.

42,6 % des personnes occupées travaillent à l'extérieur de la région, dont 29,4 % à Montréal et 6,7 % à Laval.

Particularités entre les MRC du Sud et celles du Nord : TOUT SE PASSE AU SUD

- Les MRC du Sud (les Moulins, l'Assomption et Montcalm) sont situées près de Montréal et de Laval.
- Les jeunes familles et la majorité des personnes immigrantes s'installent dans les 2 MRC du Sud de la région (les Moulins, l'Assomption).
- Les 2 MRC du Sud (les Moulins, l'Assomption) rassemblent, à elles seules, un peu plus de la moitié des résidents lanauois.
- Les 3 MRC plus au Sud (les Moulins, l'Assomption et Montcalm) présentent un taux de travailleurs supérieur à la moyenne québécoise.
- La proportion de la situation des familles à faible revenu est située plus dans les MRC du nord (Joliette, Matawinie).

<sup>2</sup> Institut de la statistique, Profil sociodémographique et socioéconomique de la région de Lanaudière, 2013

## COMMENTAIRES SUR LES ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LE MTESS

Les groupes de femmes de Lanaudière ont dénombré trois enjeux majeurs où davantage d'investissements et d'attention pourraient avoir des effets catalytiques et multiplicateurs sur la vie des femmes et des filles ainsi que des générations québécoises futures :

- L'éducation des filles et des femmes
- L'autonomie et la sécurité économique des femmes
- La santé des femmes.

Ces domaines devraient être pris en considération par le gouvernement du Québec au cours des cinq prochaines années.

### **ORIENTATION 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes**

Pour la TCGFL, la lutte à la pauvreté est une affaire collective où l'État doit intervenir. Autrement dit, faire reposer le développement du potentiel des personnes sur la seule responsabilité individuelle va à l'encontre des droits de la personne. La prévention de la pauvreté repose donc à la fois sur l'amélioration du revenu des personnes et des familles, à la hauteur de la mesure du panier de consommation, ainsi que sur l'accès à des services publics universels et de qualité.

#### L'éducation des filles et des femmes

L'éducation des filles est selon nous, l'un des plus puissants leviers vers l'autonomisation des femmes. Le niveau de scolarité a un impact sur le revenu d'emploi des personnes. Celles qui ont fait un plus grand nombre d'années d'études ont généralement un meilleur revenu d'emploi et sont moins susceptibles de connaître des épisodes prolongés de faible revenu.

Lanaudière se situe toujours parmi les régions québécoises ayant les plus faibles taux de diplomation au secondaire, occupant ainsi le 5<sup>e</sup> rang sur les 17 régions québécoises.<sup>3</sup> De plus, il y a une sous-représentation des femmes dans des programmes susceptibles de mener à des emplois qui présentent de bonnes perspectives d'avenir et dans des domaines traditionnellement masculins.<sup>4</sup> D'ailleurs à cet effet, les groupes de femmes ont constaté qu'il est encore difficile de motiver les jeunes femmes à s'intéresser aux

<sup>3</sup> Agence de santé et des services sociaux de Lanaudière, Spécial rentrée scolaire 2014, 2014

<sup>4</sup> Conseil du statut de la femme, Fiche socio-économique, 2012

métiers traditionnellement masculins. Elles sont encore attirées vers les emplois du secteur tertiaire et c'est là à notre avis, que le gouvernement doit revaloriser ce secteur, essentiel dans la société. Aussi, malgré le fait que trois filles sur quatre ont obtenu leur diplôme d'études secondaires après sept ans comparativement à six garçons sur dix, les groupes de femmes sont préoccupés par la situation des filles des MRC du Nord de Lanaudière car il y a une diminution généralisée du taux de diplomation au secondaire depuis 2006-2008<sup>5</sup>. On constate que les MRC plus au nord, donc plus éloignées de Montréal, sont confrontées à de grands défis en terme de transport et se caractérisent aussi par un faible niveau de scolarisation et un revenu familial moins élevé, ce qui nuit considérablement à la poursuite d'études supérieures.

De plus, les cégeps et les centres universitaires se situent au centre et au sud de la région. Cette situation met en évidence toute l'importance de faire des efforts pour offrir des services professionnels et de soutien à proximité et gratuits adéquat pour encourager les élèves à terminer leurs études et la poursuite au niveau professionnel et supérieur. D'ailleurs, les commissions scolaires qui ont vécu une première compression en juin et celle prévue prochainement touchera entre autres les professionnelLES qui viennent en aide aux élèves en difficulté. Pourtant, un sondage Léger et Léger a révélé qu'un élève sur 5 ne reçoit pas des services adéquats. En milieu défavorisé, la statistique s'élève à 1 élève sur 4. Les tarifs des services de garde en milieu scolaire ont aussi augmenté de manière substantielle à la rentrée 2015, allant jusqu'à doubler dans certains cas.<sup>6</sup>

De plus, les emplois sont concentrés dans les milieux urbains et dans le sud de la région. Tous ces facteurs contribuent au risque que les jeunes femmes se retrouvent sans emploi ou au sein de métiers traditionnellement féminins les plus faiblement rémunérés.

Pour terminer, nous déplorons l'abolition du concours régional de « Chapeau les filles » du Ministère de l'Éducation. Cette initiative récompensait les efforts des femmes dans leur parcours éducatif d'un métier non traditionnel. C'était une motivation supplémentaire à persévérer dans un milieu pas toujours facile.

---

<sup>5</sup> Agence de santé et des services sociaux de Lanaudière, Spécial rentrée scolaire 2014, 2014

<sup>6</sup> Institut de recherche et d'informations socio-économiques, Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, consulté le 15 décembre 2015

## Transport

Selon le sondage que nous avons effectué auprès des femmes en 2014, l'accessibilité au transport demeure un enjeu important dans notre région. Les femmes sont confrontées à posséder une voiture pour faire leur recherche d'emploi ou se rendre à leur travail faute de transport collectif adéquat entre MRC, à proximité des demeures, sécuritaire et avec des tarifs abordables<sup>7</sup>. Cette question est primordiale lorsqu'on parle de lutte à la pauvreté; il s'agit d'ailleurs de l'un des quatre grands besoins de base reconnus par la mesure du panier de consommation (MPC). L'accès au transport peut être une condition à une éventuelle sortie de la pauvreté.

### **ORIENTATION 2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique**

Nous constatons que le filet de sécurité sociale et économique ne s'est pas amélioré depuis la première mouture du plan d'action gouvernemental (2004). Au contraire, le revenu disponible des personnes seules et des couples sans enfants à l'aide sociale a stagné ou même diminué. L'accès aux services publics ne s'est pas amélioré, l'insécurité alimentaire a augmenté et les problèmes de logement sont demeurés entiers. Le faible taux du salaire minimum, le faible taux de prestations d'assurance-emploi, la restriction de l'accès à l'assurance-emploi ainsi que les programmes d'employabilité agissent comme un étau qui réduit les conditions de travail et pousse un nombre grandissant de personnes dans la pauvreté.

De plus, certaines actions, comme le dépôt du projet de loi n° 70, en pleine consultation sur le plan d'action gouvernemental, nous fait même reculer. La création de l'éventuel *Programme objectif emploi* chambardera profondément la loi d'aide sociale en réintroduisant l'obligation de participation aux mesures d'aide à l'emploi, sous peine de pénalités financières. Devant ce constat, les groupes de femmes sont très inquiets.

## L'autonomie et la sécurité économiques des femmes

Nous considérons que la lutte contre la pauvreté est un enjeu prioritaire lorsqu'on souhaite favoriser l'autonomie et la sécurité économiques des femmes. Lorsqu'une personne n'est pas capable de combler ses besoins de base, ce sont ses droits fondamentaux qui ne sont pas respectés. On parle ici du droit de se loger dans un endroit sécuritaire et abordable, de se vêtir, d'avoir une alimentation saine et suffisante, du droit au travail dans des conditions sécuritaires qui respectent les normes du travail,

---

<sup>7</sup> TCGFL et TPDSL, Sondage auprès des femmes sur le transport collectif et adapté dans la région de Lanaudière auprès des femmes, 2014

du droit à la santé, à l'éducation, aux services de garde et à un niveau de vie décent. Nous notons que la Mesure du panier de consommation(MPC) calcule que l'atteinte minimale des besoins de base. Atteindre la MPC ne veut pas dire être sorti de la pauvreté, loin de là. Le salaire minimum, même à temps plein, ne permet donc pas de sortir de la pauvreté.

Dans la région de Lanaudière, 50,1 % des femmes ont des revenus de moins de 20 000 \$ comparativement à 29,8 % chez les hommes.<sup>8</sup> Nous nous inquiétons aussi par le fait que dans Lanaudière 24 % des familles avec enfants ont une femme comme chef de famille<sup>9</sup>. Sachant qu'au Québec, les personnes dans les familles monoparentales ayant une femme à leur tête représentent 33 % en situation de pauvreté comparativement à 14% chez les hommes<sup>10</sup>, il est temps que le gouvernement hausse les revenus de ces personnes. Aussi, les femmes âgées de 65 ans et plus ne disposent que de 59% du revenu des hommes du même âge<sup>11</sup>, ce qui les mettent dans une situation très précaire.

Dans notre région, la main d'œuvre féminine est concentrée dans le domaine tertiaire soit 85,9 % des femmes y occupant un emploi<sup>12</sup> dont 50 % travaillent dans les secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale, du commerce et des services d'enseignement.<sup>13</sup> Ces milieux de l'échelle professionnelle demeurent très ségrégués sur une base sexuelle, ce qui exige normalement une formation de niveau secondaire ou collégial. Ainsi, nous nous retrouvons avec des femmes dont le revenu d'emploi médian est de 27 454 \$ en 2011, ce qui est légèrement inférieur à celui des femmes du Québec (28 515 \$). De plus l'écart de revenu d'emploi médian entre les femmes et les hommes de Lanaudière s'élève à 12 316 \$.<sup>14</sup>

Par exemple, la région de Lanaudière est l'endroit où le nombre d'entreprises en construction est des plus élevés au Québec avec ses 1625 membres<sup>15</sup> et où les femmes pourraient être plus présentes. Selon la Commission des entrepreneurs en construction, les femmes représentent 1,38 % de la main-d'œuvre au Québec alors que la cible du premier Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction visait 2 % en 1997<sup>16</sup>. Les groupes de femmes qui offrent du soutien aux femmes

---

<sup>8</sup> **Conseil du statut de la femme**, Fiche socio-économique, 2012

<sup>9</sup> Idem

<sup>10</sup> **Collectif pour un Québec sans pauvreté**, Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

<sup>11</sup> Idem

<sup>12</sup> **Conseil du statut de la femme**, Fiche socio-économique, 2012

<sup>13</sup> **Emploi-Québec**, Information sur le marché du travail, bulletin Mai 2014 Volume 2, numéro 12

<sup>14</sup> Idem

<sup>15</sup> Référence : **APCHQ Lanaudière**

<sup>16</sup> **Commission des entrepreneurs de la construction**, Bâtir, bulletin Août-septembre 2014 , Vol. 44, no4

intéressées à intégrer des métiers majoritairement masculins ont noté que l'accès et le maintien des femmes formées et compétentes dans des métiers majoritairement masculins demeurent complexes, et ce, malgré le travail de promotion et de sensibilisation auprès des milieux d'enseignement et des employeurs. Il y a encore trop de femmes qui vivent des iniquités importantes liées à l'emploi et peu d'actions permettent d'obtenir un changement durable.

Afin de réduire cet écart, des pistes de solution peuvent être envisagées telles la mise en place des mesures de conciliation travail-famille pouvant permettre à un plus grand nombre de femmes de travailler à temps plein, le soutien aux femmes dans le choix d'occupations mieux rémunérées, le droit véritable de se syndiquer, etc.

À cet effet, cette nécessité d'un « *droit véritable de se syndiquer* » fait référence ici aux grandes difficultés qui peuvent entourer un processus de syndicalisation dans certains milieux de travail. Il est rappelé que les travailleuses et les travailleurs qui sont syndiqués parviennent plus facilement à obtenir par la négociation des salaires intéressants, des régimes de retraite auxquels beaucoup de citoyenNEs n'ont pas droit, ainsi que des congés familiaux et de maternité. Il est malheureux de constater qu'il y a encore des femmes qui, lorsqu'elles reviennent de leur congé de maternité pour reprendre leur emploi, se font dire qu'il n'existe plus. Aussi, les jeunes femmes qui recherchent un emploi préfèrent de ne pas indiquer qu'elles ont l'intention d'avoir des enfants de peur que le poste se referme devant une future mère.

### La santé des femmes

À notre avis, un mauvais état de santé peut mener à la pauvreté. « En somme, la maladie, qu'elle soit physique ou mentale, tout comme les handicaps, peuvent être à la fois cause et conséquence de l'exclusion sociale, du fait que les personnes atteintes peuvent être marginalisées par rapport à certaines sphères de la vie sociale (travail, famille, amis) ou parce que leur manque de ressources financières pour payer des soins nécessaires hypothèque le maintien de leur état de santé ». <sup>17</sup>

Ainsi, un accès universel aux soins et services de santé constitue une préoccupation majeure des groupes de femmes de Lanaudière. Pour assurer l'équité, il est important que la population ait accès à un même éventail de services de qualité offert dans la région, à proximité de la résidence des gens, sans égard au revenu. Les réformes, les

---

<sup>17</sup> **Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion**, *Avis sur la mesure d'exclusion sociale associée à la pauvreté*, 2015, p. 19.

refontes de services, qui continuent sans fin, ont un impact direct sur les femmes car celles-ci :

- apportent encore assistance à leurs proches lorsque ceux-ci sont malades ou en perte d'autonomie;
- consultent plus souvent des spécialistes de la santé que les hommes en raison de leur système reproductif, des maternités et parce qu'elles vivent plus longtemps qu'eux; Dans Lanaudière, l'espérance de vie des femmes atteint 81,5 ans, soit 5,3 ans de plus que celle des hommes de la région.<sup>18</sup> De plus, 16 000 Lanaudois n'ont pas de médecin de famille et selon l'Institut de la statistique-2007, nous sommes la région la plus pauvre en terme d'omnipraticiens.
- ont une capacité inférieure de payer à celle des hommes à cause de leur revenu.
- absorbent la plus grande part des hausses de tarification des services qu'elles doivent déboursier comme utilisatrices.

De plus, l'instauration d'obligation de paiement de services de santé appauvrit les femmes, leur famille et les personnes marginalisées et à faible revenu. À cette détérioration, se développe un réseau de santé à deux vitesses qui siphonne le peu de ressources spécialisées disponibles dans notre région.

### Le Logement

L'accessibilité au logement est fondamentale dans la satisfaction des besoins de base. Des conditions de logement inadéquates constituent une entrave majeure au bien-être des personnes qui les subissent. Pourtant, en nombre absolu, de plus en plus de ménages consacrent une trop grande part de leur revenu au logement. Dans la région de Lanaudière, la proportion des dépenses pour les femmes liée au logement est élevée : 34 % des ménages dirigés par une femme consacrent plus de 25 % de leur revenu au logement comparativement à 21,9 % des ménages qui ont un chef de famille masculin,<sup>19</sup> ce qui peut causer un stress supplémentaire et des coupures au niveau de l'alimentation.

Il en demeure que l'offre de logements subventionnés est insuffisante, et le délai d'attente est long avant d'en obtenir un. « En 2011, les familles qui désiraient bénéficier d'un logement à loyer modique devaient attendre un peu moins de quatre ans (46,7 mois) dans l'ensemble du Québec ».<sup>20</sup>

### La sécurité alimentaire

---

<sup>18</sup> **Conseil du statut de la femme**, Fiche socio-économique, 2012

<sup>19</sup> Idem

<sup>20</sup> **Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion**, Avis sur la mesure d'exclusion sociale associée à la pauvreté, 2015, p. 14.

Les personnes en situation de pauvreté, en particulier celles qui vivent de l'aide sociale, ont de la difficulté et doivent choisir entre différents besoins, faute de pouvoir les combler tous. Par exemple, en ce qui a trait à l'alimentation, plusieurs personnes ont mentionné opter pour la quantité de nourriture plutôt que pour la qualité.<sup>21</sup> La difficulté à obtenir de la nourriture en quantité et qualité suffisantes se traduit par une hausse du recours aux banques alimentaires. Celles-ci ont vu le nombre de personnes qui demandent de l'aide alimentaire hausser de 27,9 % depuis 2008.<sup>22</sup> De plus, nous déplorons que les aliments de base augmentent sans cesse, laissant les personnes à choisir des produits qui ne sont pas sains pour la santé. Aussi, nous nous questionnons sur les prix élevés des produits locaux de notre région (Exemple : fromage, légumes). Il y aurait avantage de se rebrancher sur l'agriculture locale au profit des plus démunies.

### **ORIENTATION 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail**

Au-delà du salaire, c'est aussi la qualité globale des emplois qu'il faut considérer. Un nombre important d'emplois sont précaires et, dans bien des cas, ces emplois ne sont pas adaptés à la réalité des personnes. Ce qui fait dire aux groupes de femmes que pour favoriser l'intégration à l'emploi, il ne faut pas tant adapter la main d'oeuvre que le marché du travail lui-même. Aussi, la TCGFL appuie l'étude du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) où il est mentionné qu'il « faut à tout prix éviter de reporter sur les personnes l'entière responsabilité de leur difficulté à intégrer un emploi et à s'y maintenir, quand il s'agit en fait de la conséquence de changements structurels du marché du travail. Quand des emplois disponibles correspondent à leurs qualifications, les gens s'y intègrent ».<sup>23</sup>

De même, si l'on souhaite favoriser l'accès à l'emploi, encore faut-il améliorer l'accès aux mesures d'aide à l'emploi, ainsi que leur qualité. Nous dénonçons le fait que gouvernement du Québec n'a jamais autant insisté pour forcer les personnes assistées sociales à se trouver un emploi et qu'il n'a jamais autant coupé dans le budget destiné à l'emploi. Certaines catégories de personnes font face aussi à des défis qui leur sont propres. Dans notre région, pensons aux personnes autochtones, aux immigrantEs récentEs et aux personnes ayant un problème de santé mentale. De nombreux facteurs

<sup>21</sup> **Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion**, 2014, *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent — Vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience de personnes en situation de pauvreté*, Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, p. 27.

<sup>22</sup> **Les Banques alimentaires du Québec**, 2015, *Bilan faim 2015*, p. 3.

<sup>23</sup> **CCLPES**, *L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever*, 2015

font obstacle à leur intégration en emploi, notamment les préjugés et la discrimination, la non-reconnaissance de l'expérience et des diplômes, la sous-qualification et le non-accès à des mesures pouvant faciliter l'intégration au marché du travail. Le désinvestissement des programmes d'aide et de soutien (services de garde, soutien scolaire aux enfants en difficultés, soutien à la famille souffrant des problèmes divers, etc.) le travail invisible des femmes menace d'augmenter et celles-ci risquent de s'appauvrir et de s'épuiser.

Pour terminer, malgré les grandes transformations des rôles des femmes et des hommes à l'intérieur des familles et dans le marché du travail depuis vingt-cinq ans, les femmes portent encore aujourd'hui un fardeau plus lourd vis-à-vis de la conciliation famille-travail-études. Ainsi, les congés parentaux sont peu pris par des pères, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à diminuer leurs heures de travail pour des raisons familiales et peu d'hommes se prévalent des mesures offertes dans des entreprises pour faciliter les responsabilités familiales et le travail.

#### **ORIENTATION 4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société**

Nous sommes totalement en accord que la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes est une responsabilité partagée par toutes et tous. Cette contribution et la mobilisation des personnes concernées n'est pas un enjeu mais une condition de base pour que des changements puissent se réaliser. Les groupes de femmes et la TCGFL qui contribuent activement à défendre les droits des femmes et à dénoncer les préjugés et inégalités persistantes se sentent souvent seuls et non écoutés. D'ailleurs, nous déplorons le fait que notre travail ne soit pas reconnu à sa juste valeur par le gouvernement.

Les groupes de femmes constatent que malheureusement, bien que la *Charte québécoise des Droits et libertés de la personne* le condamne, les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté sont nombreux et bien implantés dans notre société. Tant que les personnes en situation de pauvreté seront vues comme des profiteuses et des fraudeuses, il sera difficile de favoriser l'engagement de la société. Ces préjugés brisent la solidarité qui pourrait exister. Pour les femmes étant la cible de préjugés ou de comportements discriminatoires, elles peuvent ressentir de la honte, des niveaux de stress et d'anxiété élevés, une baisse de l'estime de soi. De plus, le fait d'être visé par des préjugés limite considérablement le recours à divers services, dont ceux de

la santé et des services sociaux. Cette situation risque d'isoler ces femmes et leur famille et ainsi constitue un obstacle à sortir de la pauvreté.

Aussi, rappelons que le travail a été pensé par et pour les hommes et qu'au fil du temps, il s'est peu adapté aux nouvelles réalités des femmes sur le marché du travail.

#### **ORIENTATION 5 : Assurer à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions**

Pour la TCGFL, avoir des actions cohérentes en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il faut d'abord et avant tout respecter la loi qui a été adoptée en 2002, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Sur ce plan, force est de constater que l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a été peu ou pas respectée. Par exemple, dans la région de Lanaudière, les « gestionnaires » des fonds alloués pour la réalisation de projets structurants, ont tenté avec notre collaboration, de faire de la sensibilisation sur la question mais l'ADS n'a pas été tenu en compte dans les projets. Ce choix occasionne de graves reculs en matière d'égalité pour les femmes.

Selon nous, l'ADS demeure un outil efficace s'inscrivant aux différentes étapes de planification et de suivi des actions, permettant ainsi de définir des conditions propices à sa mise en place. Nous croyons fortement qu'une formation et un accompagnement peuvent s'avérer nécessaire pour déceler les impacts sur les femmes dans les diverses politiques et décisions budgétaires prônées par le gouvernement et d'en corriger les effets néfastes. Nous ne pouvons que déplorer qu'un grand nombre des décisions prises à ce jour portent atteinte à l'avancement concret de l'égalité et ajoutent des obstacles supplémentaires pour les femmes qui font face à des discriminations en raison de leur handicap, de leur origine ou de la couleur de leur peau.

## RECOMMANDATIONS DE LA TCGFL

Les préoccupations lanaudoises soulevées par les groupes de femmes ont permis d'élaborer des recommandations qui permettraient au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de s'attaquer réellement aux inégalités persistantes que vivent les québécoises et qui permettraient d'améliorer les conditions de vie des femmes de notre région.

### **ORIENTATION 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes**

**Nous demandons au MTESS de travailler avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** pour enrayer le décrochage scolaire en

- augmentant les services gratuits concrets, ajouter des ressources et aides financières aux élèves;
- favorisant des mesures locales et différenciées gérées par l'école à partir d'une enveloppe financière généreuse.

**Nous demandons au MTESS de travailler avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** afin d'accentuer la mise en place de mesures de sensibilisation contre les stéréotypes qui poussent les jeunes filles à s'exclure elles-mêmes d'emplois offrant de bonnes perspectives d'avenir. Que soient aussi prévues de nouvelles mesures visant leur intégration dans les milieux traditionnellement masculins.

**Nous demandons au MTESS de travailler avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** afin de s'assurer que la formation initiale et continue des professeures et des professeurs ainsi que des conseillères et des conseillers d'orientation suscite une réflexion et une remise en question des professions et des rôles attribués traditionnellement aux femmes et aux hommes afin de fournir aux élèves une information scolaire et professionnelle non stéréotypée.

**Nous demandons au MTESS de travailler avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** pour réintégrer les budgets nécessaires pour la réalisation du volet régional du concours Chapeau les filles!

**Nous demandons au MTESS de travailler avec le ministère des Transports** pour augmenter ou mettre en place des circuits de transport accessibles, sécuritaires et peu coûteux facilitant l'accès au travail ou aux études spécifiquement hors des grands centres urbains.

## **ORIENTATION 2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique**

**Nous demandons au MTESS** d'hausser dans l'immédiat le salaire minimum à 13,37 \$ de l'heure et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté, tel que revendiqué par le Collectif pour un Québec sans pauvreté en 2015.

**Nous demandons au MTESS** d'hausser les protections publiques pour assurer à toute la population un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246\$ par année, tel que revendiqué par le Collectif pour un Québec sans pauvreté en 2013.

**Nous demandons au MTESS** de retirer le projet de loi 70 et annuler les récentes baisses intervenues à l'aide sociales.

**Nous demandons au MTESS** d'exiger des entreprises du secteur traditionnellement masculin qu'elles embauchent plus de femmes, adaptent des mesures visant à assainir les milieux de travail, à les rendre sécuritaires et inclusifs en tout respect des femmes, forment les employeurs et syndicats à la gestion de la mixité au sein des équipes de travail, développent des outils pour attirer et retenir la main-d'œuvre féminine dans les milieux traditionnellement masculins.

**Nous demandons au MTESS** de mettre en place une loi cadre de CTFE, tel que recommandé par la Coalition CTFE. Une sensibilisation et une exigence auprès des employeurs seraient demandées pour revoir l'organisation du travail et adopter des mesures concrètes de conciliation-travail-famille-études afin de s'adapter aux nouvelles réalités des travailleuses et des parents.

**Nous demandons au MTESS de travailler avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux** pour que les lois québécoises en matière de santé et de services sociaux s'inspirent des principes de gestion publique, d'intégralité, d'universalité, de transférabilité et d'accessibilité inscrits dans la Loi canadienne sur la santé.

**Nous demandons au MTESS de travailler avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux** pour avoir accès à des soins de santé gratuits de façon globale (médecin, dentiste, optométriste).

**Nous demandons au MTESS de travailler avec la Société d'habitation du Québec pour augmenter le nombre de logements sociaux abordables pour les femmes, spécifiquement hors des grands centres urbains.**

### **ORIENTATION 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail**

**Nous demandons au MTESS** de mettre en place des actions qui encourageront les femmes plus éloignées du marché du travail, ou qui font face à des obstacles encore plus grands, à intégrer et à se maintenir en emploi (reconnaissance des diplômes, plan d'actions concertées pour l'accès à l'égalité visant la parité pour les femmes de tous les groupes cibles, accès aux mesures d'employabilité et de formation offertes par Emploi-Québec et adaptation de celles-ci, etc).

**Nous demandons au MTESS** de modifier la loi sur les normes du travail permettant de mettre en place de meilleures protections des travailleuses précaires et à temps partiel, tel que recommandé par la Coalition Conciliation-Travail-Famille-Etudes.

**Nous demandons au MTESS** de maintenir le financement à la mission des seize organismes spécialisés en développement de la main-d'oeuvre féminine présents dans onze régions du Québec en les soutenant de façon pérenne à hauteur de 1,2M \$ par année, sur la base de la recommandation du SACAIS.

**Nous demandons au MTESS de travailler avec le ministère de la Famille** pour réinvestir dans les centres à la petite enfance en favorisant l'adaptation des heures d'ouvertures en fonction de la réalité du travail (jour et nuit).

**ORIENTATION 4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société**

**Nous demandons au MTESS** de mettre en place une campagne sociétale visant à changer les mentalités et contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.

**ORIENTATION 5 : Assurer à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions**

**Nous demandons au MTESS de travailler avec le Secrétariat à la condition féminine** pour appliquer au sein de tout l'appareil gouvernemental au niveau national, régional et local, l'approche fondée sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'élaboration de toutes ses Lois, politiques, programmes et projets d'évaluation, par la mise en place de données statistiques sexuées ainsi que par l'allocation des ressources nécessaires.

## MEMBRES DE LA TCGFL

Les membres réguliers :	Les membres alliés :
<p>Avec des elles;</p> <p>Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel - Coup de cœur;</p> <p>Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel- La Chrysalide</p> <p>Centre Arc-en-ci-elle;</p> <p>Centre Au cœur des femmes;</p> <p>Centre de FAM des Moulins;</p> <p>Centre de femmes Montcalm;</p> <p>Centre de femmes Marie-Dupuis;</p> <p>Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière;</p> <p>Centre Lanaudière d'emploi pour femmes;</p> <p>Femmessor Lanaudière;</p> <p>Inter-femmes;</p> <p>Maison d'accueil la Traverse;</p> <p>Maison Pauline Bonin;</p> <p>Regard en elle;</p> <p>Regroup'Elles.</p>	<p>Comité condition féminine du Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière;</p> <p>Comité condition féminine du Syndicat des employéEs du CSSSNL-CSN;</p> <p>Comité condition féminine du Syndicat de l'Enseignement Lanaudière;</p> <p>Comité de la condition des femmes de l'Association des retraitéEs des enseignantEs du Québec dans Lanaudière, secteur des Samares;</p> <p>Comité de la condition féminine du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep régional de Lanaudière à Joliette;</p> <p>Comité femmes du Comité régional de l'éducation et du développement international de Lanaudière.</p>